Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2014-598** **22/07/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Concours destiné à promouvoir la responsabilité individuelle et collective des jeunes en matière de santé (élèves de 4ème et 3ème de l'enseignement agricole).

Destinataires d'exécution
DRAAF, DAAF, SRFD, SFD CNEAP, UNREP, MFREO Etablissements publics locaux d'enseignement agricole et de formation professionnelle agricoles Etablissements privés sous contrat d'enseignement agricole

Résumé : La présente note de service précise les modalités de mise en œuvre du concours « Pré-Vert » organisé par la MSA , édition 2014-2015.

La présente note de service a pour objectif d'inviter les équipes éducatives à participer, avec leurs élèves, à la 8ème édition du concours "Le Pré Vert", organisé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Ce concours s'adresse aux jeunes des classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème des établissements de l'éducation nationale et aux jeunes des classes de 4ème et 3ème de l'enseignement agricole (public et privé).

Depuis 2001, ce concours vise à sensibiliser les jeunes à la notion de citoyenneté actuelle et future en les incitant à réfléchir collectivement à partir de leurs actes quotidiens et de leurs propres ressources.

La CCMSA propose aux élèves de réfléchir sur la citoyenneté du point de vue de leur pratique personnelle, en tant que collégiens ou habitants de la commune. La réflexion des élèves pourra s'appuyer sur des échanges avec d'autres habitants, élus locaux ou représentants d'associations afin d'explorer des aspects concrets de l'exercice de la citoyenneté.

Les élèves de l'enseignement agricole pourront valoriser leur engagement dans les instances de l'établissement en tant que délégués ou écodélégués, dans les clubs et associations et dans le cadre d'actions en lien avec les territoires.

Les enseignants pourront aussi ouvrir la réflexion sur l'espace européen pour permettre aux élèves d'aller de leur pratique locale à l'expression de valeurs plus universelles.

Avec le soutien de leurs enseignants et au sein d'ateliers d'expression, les élèves sont invités à évoquer et à décliner un sujet de société sous ses différents angles ; Il leur est ensuite demandé de réaliser une oeuvre collective illustrant leurs conceptions et leurs choix.

Pour l'année scolaire 2014-2015 , le thème proposé est : la responsabilité individuelle et collective des jeunes en matière de santé. Le slogan de l'édition 2014-2015 est donc : "Pour la santé, on se bouge". Il s'agit de produire une bande dessinée sur un des 4 sujets concrets qui leur sont proposés (voir en annexe).

Vous voudrez bien trouver en annexe les fiches 1 à 6 et le dossier qui doit accompagner l'envoi de la bande dessinée à la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole de votre département. Cette dernière peut également vous procurer un dossier documentaire de l'enseignant.

La DGER participera au jury national et à la cérémonie de remise des prix, prévue par la CCMSA à Paris.

Je vous encourage à participer nombreux à ce concours.

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille Riou-Canals

Le Pré Vert 2014-2015 - 8ème édition

« Pour la santé, on se bouge ! »



LISTE DES PIECES

Règlement du concours *Page 2*

Rappel des échéances *Page 9*

Coordonnées des Référents MSA *Page 10*

Bulletin d'inscription de la classe à retourner à la MSA *Page 11*
au plus tard le vendredi 31 octobre 2014

Bordereau d'envoi et fiche synthétique à retourner à la MSA *Page 12*
au plus tard le mardi 10 mars 2015

REGLEMENT DU CONCOURS Le PRE VERT
8ème édition (2014 – 2015)

« Pour la Santé, on se bouge ! »

Article 1 : OBJECTIF DU CONCOURS

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole organise, avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de plusieurs partenaires associatifs[1], la 8ème édition du concours « Le Pré Vert »[2].

Organisé tous les deux ans, Le Pré Vert pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes ruraux à leur citoyenneté actuelle et future, à travers une réflexion sur des thématiques de société qui concernent leur quotidien.

Le sujet de cette 8ème édition porte sur la responsabilité individuelle et collective des jeunes en matière de santé. Sur cette thématique générale, 4 sujets concrets sont soumis à la réflexion des jeunes. A l'issue de leurs débats, ils choisiront un sujet qui fera l'objet de la production d'une bande dessinée.

Article 2 : CONCOURS OUVERT AUX ELEVES DES COLLEGES DU MILIEU RURAL

Le concours est ouvert
- aux classes de **6ème, 5ème, 4ème et 3ème** des établissements publics et privés d'enseignement général situés dans les communes de moins de **10 000 habitants**
- aux classes de **4ème et 3ème** des établissements publics et privés d'enseignement agricole (maisons familiales rurales, collèges et lycées agricoles…).

Les classes participantes s'inscrivent sur l'un des deux niveaux :

- **Niveau 1 : classes de 6ème et de 5ème**

ou

- **Niveau 2 : classes de 4ème et de 3ème**

Des groupes constitués d'élèves de différentes classes peuvent également concourir, sous réserve qu'ils choisissent un de ces 2 niveaux selon la composition majoritaire de leur groupe (ce sont en général des groupes constitués de volontaires de différentes classes ou des élèves encadrés par un ou plusieurs professeurs dans le cadre de clubs citoyens, délégués d'élèves ou autres…). Ces groupes ne peuvent pas dépasser le nombre de 25 élèves.

Enfin, les classes spéciales qui rassemblent des élèves un peu plus âgés, mais qui sont assimilables à des classes de 4ème ou de 3ème peuvent également concourir sur le niveau 2.

Chaque classe s'inscrit avec un enseignant référent.

---

[1] ***Familles Rurales, Génération Mouvement-Les Aînés Ruraux, Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA), SOLIDEL, Réseau National des Junior Associations (RNJA)***

[2] ***Décision du CA de la CCMSA du 19 décembre 2013***

Article 3 : LES ATTENDUS DU CONCOURS

1. Réflexion collective des élèves

Les élèves exploreront le thème général de la « responsabilité individuelle et collective des jeunes en matière de santé » c'est-à-dire de la responsabilité des jeunes envers eux-mêmes et envers les autres, au travers d'échanges et de débats sur 4 sujets concrets qui concernent les jeunes au quotidien.

Leur réflexion sera accompagnée par un ou plusieurs enseignants qui recevront un dossier documentaire afin de faciliter la démarche.

Nous encourageons également les classes :
- à s'informer sur les ressources présentes au sein de leurs établissements et sur le territoire de leur commune (infirmière de l'établissement, initiatives de prévention au sein ou en dehors de l'établissement, dispensaire de santé de la commune, pompiers, secouristes, croix rouge, planning familial, association de lutte contre les addictions…)
- à s'appuyer sur des échanges avec d'autres jeunes engagés dans des initiatives de prévention santé ou des représentants d'associations de prévention ou des professions médicales du territoire…
- à prolonger le concours par des actions en direction d'autres jeunes, au sein de leur établissement ou sur le territoire de la commune.

Les 4 sujets de réflexion

Prendre soin de sa santé !
- *Bouger, faire du sport, avoir une alimentation équilibrée et diversifiée, préserver un sommeil de qualité,*
- *Connaître et accepter son corps,*
- *Veiller sur soi et sur les autres,*
- *Diffuser ces messages en direction d'autres jeunes.*

Bien s'informer pour mieux se préserver !
- *Identifier les risques pour soi et pour les autres et faire circuler l'information,*
- *Gagner en autonomie, conserver son libre arbitre, faire des choix responsables,*
- *Se préserver pour préserver les autres.*

Vivre avec les autres !
- *Se respecter et respecter les autres pour construire des relations de qualité,*
- *Se connaître et rester soi-même face aux pressions du groupe, de la pub, des média,*
- *Préserver et améliorer son cadre de vie, notamment au sein de l'établissement scolaire,*
- *Connaître les ressources et les initiatives locales, agir et s'engager.*

Etre solidaires et s'entraider !
- *Développer la tolérance, refuser les préjugés, rompre l'isolement,*
- *S'exprimer, aller vers l'autre et être à son écoute,*
- *Oser demander de l'aide pour soi et pour les autres,*
- *Découvrir les ressources du groupe et surmonter les difficultés en s'appuyant sur la solidarité entre les jeunes et sur les ressources du territoire.*

A l'issue des débats et de la réflexion, la classe choisira collectivement un de ces 4 thèmes qui fera ensuite l'objet de la production d'une bande dessinée conçue sur la base d'une situation réaliste.

Le processus collectif de réflexion et de production et l'ouverture sur le territoire figurent parmi les 3 critères de sélection des lauréats. C'est au travers de la remise d'une fiche synthétique que le Jury national sera à même d'apprécier la dimension collective de la démarche des jeunes et l'ouverture de la classe sur son environnement.

Il est donc tout à fait recommandé d'enrichir la réflexion des élèves au travers de contacts entre la classe et des professionnels de santé, des associations ou des jeunes engagés dans des initiatives concernant la santé… Le dossier documentaire remis à l'enseignant donnera quelques pistes.

2. Production collective d'une bande dessinée

Les élèves choisiront un sujet parmi les quatre proposés. Ce sujet fera ensuite l'objet de l'invention et de l'écriture d'une histoire ou d'un scénario et de la réalisation d'une bande dessinée.

Scénario et trame

- Choix d'un sujet parmi les 4 proposés
- Une histoire sur deux planches ou une histoire par planche (soient deux histoires), au choix
- Scénario(s) fondé(s) sur la réalité
- Un personnage ou plusieurs personnages, au choix
- Le message doit être compréhensible par un large public de jeunes

Format

- Format A4 (couverture et pages intérieures : 21 x 29,7 cm)
- une couverture illustrée et titrée librement
- deux planches de dessins comprenant de 1 à 10 cases maximum par planche
- une 4ème de couverture, où seront citées, de façon anonyme, les personnes ou associations ou organisations qui ont aidé les jeunes et les enseignants tout au long de leur parcours sur le concours (*Exemples : avec le soutien de l'infirmière du collège, avec l'appui de la Maison de Santé rurale, Merci à l'association « Ecoute Jeunes », Merci au médecin de la commune, etc…)*
- Au total 2 recto verso ou 4 feuillets recto maximum
- Reliure ou collage libre

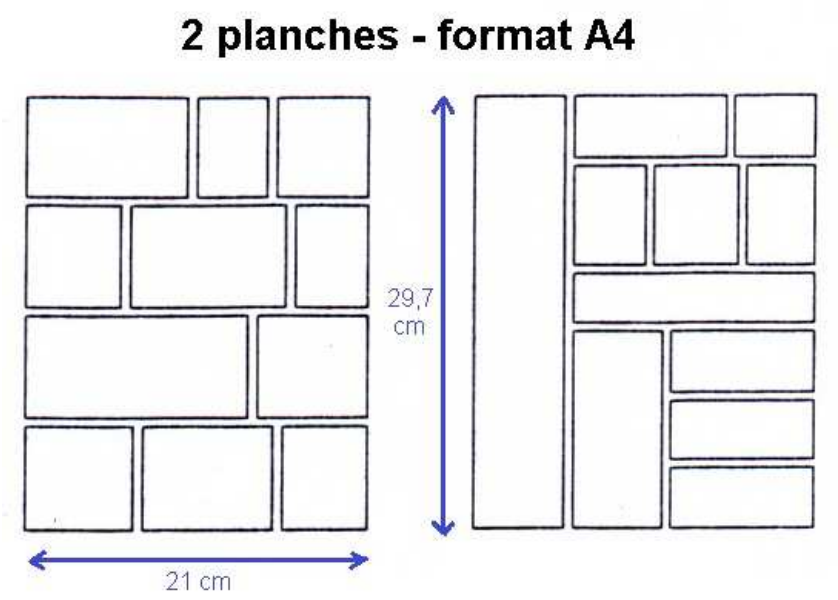

Dessin, couleurs et style

- Les dessins devront être **des dessins originaux** afin que le plus grand nombre d'élèves puissent s'y exprimer. Il est interdit d'utiliser des logiciels de création de dessins ou des applications de création de BD (exemple : bitstrip…)
- Noir et blanc ou couleur, au choix
- Peinture, crayons de couleurs, encres, aquarelles, feutres, autres… au choix.

L'utilisation de logiciels de coloriage (paint, gimp, photoshop…) est autorisée, **à condition que le dessin original ne soit pas retouché**.

- Style graphique et ambiance au choix (réaliste, comics, manga …)
- Un seul et même style ou deux différents styles sur les deux planches
- Dialogues écrits, en bulles ou pas de texte, si le dessin se suffit à lui-même, au choix



Anonymat

- **La bande dessinée devra être strictement anonyme** et ne pas permettre d'identifier le nom de l'établissement scolaire, du village, du quartier ou du territoire concerné pour que le jury national puisse se positionner en toute impartialité.

3. Sensibilisation des jeunes à la responsabilité en matière de santé

La diffusion de la BD n'est pas imposée par le règlement.

Cependant, **l'impact du message figurant dans la bande dessinée et son utilité pour d'autres jeunes, dans l'hypothèse d'une diffusion**, est l'un des 3 critères de sélection des lauréats.

Il sera donc pertinent que les élèves y réfléchissent au moment de faire leurs choix de thématique, de scénario, de style... Dans le cas d'une diffusion effective de la BD au sein de l'établissement ou sur le territoire, l'impact de l'initiative auprès d'autres jeunes qui figurera dans la fiche synthétique sera porté à la connaissance du Jury national. Si les élèves ont pour projet la diffusion de la BD entre le moment du dépôt de leur production (mars 2015) et la fin de l'année scolaire, cette information devra figurer dans la fiche synthétique.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION DES CLASSES AU CONCOURS

Les classes désirant concourir doivent s'inscrire directement auprès de la caisse de MSA sur le département où se situe leur établissement scolaire. Le bulletin d'inscription de la classe doit être signé par le chef d'établissement et envoyé au Référent « Pré Vert » de la MSA.

Les inscriptions des classes doivent être envoyées au plus tard le vendredi 31 octobre 2014
Les productions doivent être envoyées à la MSA au plus tard le mardi 10 mars 2015

Il ne pourra être adressé à la MSA qu'une seule production par classe ou par groupe.

Clôture du concours et modalités d'envoi des productions

La date limite d'envoi des productions à la caisse de MSA est le mardi 10 mars 2015 à minuit si l'envoi est effectué par courrier ou par mail (cachet de la poste ou date du mail faisant foi).

La date limite de dépôt des productions directement à la MSA est le mardi 10 mars 2015 à 16 heures.

Les enseignants enverront au référent « Pré Vert » de la MSA le bordereau d'envoi, la fiche synthétique et la bande dessinée réunis dans un seul et même envoi ou dépôt. L'envoi des deux éléments est obligatoire. La réception d'un seul de ces éléments ne permettra pas de soumettre la production au Jury National.

A l'issue du Jury national, les productions seront restituées aux classes non lauréates via les caisses de MSA. Les productions lauréates seront restituées le jour de la cérémonie nationale.

Article 5 : INELIGIBILITE

Les productions ne répondant pas aux caractéristiques définies dans le présent règlement seront considérées comme irrecevables :

- bordereau sans identité,
- envoi de la BD sans fiche synthétique ou envoi de la fiche synthétique sans BD
- textes illisibles,
- BD non anonyme,
- production non conforme à ce qui est demandé.

La vérification du respect du règlement est de la responsabilité de la MSA avant transmission de la ou des production(s) au niveau national. A réception des œuvres, les services de la CCMSA vérifieront à nouveau l'éligibilité des productions.

Article 6 : SELECTION DES LAUREATS

Pré Jury technique

Un pré jury technique, composé de personnalités internes à la CCMSA se réunira le jeudi 2 avril 2015 pour sélectionner 32 productions, soient :

- 16 productions pour le niveau 1 (classes de 6ème ou 5ème)
- 16 productions pour le niveau 2 (classes de 4ème ou 3ème)

Ces chiffres pourront fluctuer en fonction de la qualité des œuvres reçues, l'objectif principal du pré jury étant que le Jury national dispose du temps nécessaire pour porter son appréciation et dialoguer autour de productions souvent très riches.

Les 32 oeuvres pré sélectionnées seront celles qui totalisent le maximum de points attribués par le pré jury, sur la base des mêmes critères que ceux du Jury national.

Jury national

Le Jury national, composé d'administrateurs de la CCMSA et de personnes qualifiées issues des organisations partenaires du concours se réunira fin avril 2015[3] pour sélectionner 9 lauréats sur la base des 3 critères ci-dessous.

3 ***En principe le jeudi 23 avril 2015, cette date pouvant être modifiée, si nécessaire.***

Critère 1 : processus collectif de réflexion, de débat et de production et ouverture de la classe sur son environnement, au vu des éléments figurant dans la fiche synthétique,

Critère 2 : impact du message figurant dans la bande dessinée et son utilité pour d'autres jeunes, dans l'hypothèse d'une diffusion,

Critère 3 : créativité de la bande dessinée considérée comme une œuvre artistique, qualité et soin apporté à sa réalisation.

En cas d'égalité entre 2 projets, celui qui aura la meilleure note totalisée sur les critères 1 et 2 sera placé en tête. Si ces 2 notes sont à nouveau ex æquo, le jury délibérera une deuxième fois. Si, à l'issue de cette deuxième délibération, les notes sont à nouveau ex aequo, on procédera à un tirage au sort pour départager les deux lauréats.

A l'issue des débats qui auront lieu entre les membres du jury National, la note attribuée à chacune des productions par l'addition des notes attribuées par chacun des membres du Jury, sera définitive et ne saurait être remise en cause sous aucun prétexte.

Les membres du Jury sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions du pré jury et du jury national sont souveraines et sans recours.

Prix

12 prix seront attribués aux 9 classes lauréates.

- Le grand prix du concours ou « **Prix Coup de Cœur** » sera attribué à la production qui totalise la meilleure note parmi toutes les productions soumises au Jury National. Un seul « Prix Coup de Cœur » sera donc attribué pour les 2 niveaux de classe.

  La classe qui aura remporté le « Prix Coup de cœur **»** se verra offrir, par la Fédération Nationale Génération Mouvement- Aînés Ruraux, **un séjour de 4 nuits/5 jours** pour toute la classe au Centre nautique de Beg Porz, dans le Finistère, frais d'acheminement pris en charge par la CCMSA.
  La date du séjour est fixée du 22 au 26 Juin 2015.

- 4 prix seront décernés pour chacun des 2 niveaux de classes aux productions qui totalisent, après le « Prix Coup de Cœur » le plus grand nombre de points dans le niveau considéré.
  - un 1er, un 2ème, un 3ème et un 4ème prix pour le niveau 1 (6ème et 5ème)
  - un 1er, un 2ème, un 3ème et un 4ème prix pour le niveau 2 (4ème et 3ème)

  Les classes ayant remporté les 1er, 2ème, 3ème et 4ème prix de chacun des 2 niveaux recevront chacune une bourse de 1 000 €.

- 3 prix spéciaux seront remis par les associations partenaires
  - un « Prix spécial AVMA» et un « Prix spécial SOLIDEL » à deux des 9 lauréats.
  - un « Prix spécial » offert par l'association Familles Rurales à un des 9 lauréats, à l'issue d'un quizz qui se déroulera durant la cérémonie.

  Les deux classes lauréates du **« Prix spécial SOLIDEL »** et du **« Prix spécial AVMA »** recevront chacune une bourse. Les élèves de la classe ayant remporté le **« Prix spécial Familles Rurales»,** à l'issue du quizz recevront chacun un cadeau personnel.

- Les prix ne sauraient être perçus sous une forme différente de celle prévue au présent règlement.

Article 7 : ORGANISATION DE LA CEREMONIE NATIONALE A PARIS

Les 9 classes lauréates seront informées par e-mail dès la décision du jury national et seront conviées, avec leur enseignant référent et leur accompagnateur MSA, à participer à une journée à Paris fin mai 2015**.** Les élèves et leurs enseignants seront invités à une ballade et un déjeuner en bateau mouche sur la Seine, puis à la cérémonie nationale de remise des prix qui pourrait se dérouler dans une des salles de **l'Assemblée Nationale**[4]**.**

Les frais de déplacement de la classe et des enseignants vers Paris seront intégralement remboursés au collège par la CCMSA (sur présentation d'un récapitulatif des frais et de la copie des justificatifs des frais de déplacement). La ballade et le déjeuner et les frais de la cérémonie sont intégralement pris en charge par la CCMSA.

Droit à l'image

Chacun des élèves participant à la cérémonie nationale devra adresser à la MSA un formulaire de droit à l'image signé par le représentant légal de l'élève, sauf si une autorisation de droit à l'image est prévue par le règlement de l'établissement. Le formulaire sera mis à disposition par la MSA à l'issue de la proclamation des résultats.

Article 8 : DROITS D'AUTEUR

Par leur participation au concours, chaque élève et enseignant des classes lauréates, cède à la CCMSA tout droit de reproduction, de représentation et de publication éventuelles des productions ; dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. A ce titre, il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit.

Les contributions récompensées par le jury national, ainsi que celles qui pourraient recevoir une mention particulière du jury, pourront faire l'objet de publications de la MSA sous la forme d'un reportage photographique, d'un DVD ou/et d'une publication sur le site Internet de la MSA.

Article 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La MSA se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. De même, elle ne pourra être tenue pour responsable des retards ou erreurs imputables à la Poste.

En cas de nécessité, la CCMSA se réserve le droit de modifier le présent règlement. Des avenants, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant ce concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 10 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS

Tout participant reconnaît avoir été informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant en écrivant à la CCMSA.

[4] ***En principe, le 20 ou le 21 mai 2015, sous réserve de disponibilité de la salle.***

Article 11 : ACCEPTATION ET RECLAMATION

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

Toute réclamation doit être faite par écrit à la CCMSA.

Toute contestation, relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, sera tranchée par la CCMSA dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Article 12 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est mis gratuitement à la disposition de toute personne qui en fait la demande écrite auprès de sa propre caisse de MSA.

Le présent règlement est déposé en l'étude
Colette DELMOUSEE – Aymeric MAZARI – Séverine FIOT
Huissiers de Justice associés
36 rue de Ponthieu - 75008 PARIS

Pour toute réclamation
CCMSA – Direction du Développement Sanitaire et Social
Les Mercuriales - 40 Rue Jean Jaurès - 93547 BAGNOLET Cedex

Le Pré Vert 2014-2015
8ème édition

« Pour la santé, on se bouge ! »

Echéancier

Fin mars 2014	Mise à disposition de l'ensemble des éléments (règlement, affiche, dépliant) en ligne sur les sites des MSA
A partir d'avril 2014	Contacts des MSA avec les établissements, mise à disposition des supports papier (règlement, affiches, dépliant) à la demande et inscription des classes jusqu'au 31 octobre 2014
1er juillet 2014	Mise à disposition du dossier documentaire en ligne sur le site des MSA
Avant le 1er septembre 2014	Envoi du dossier documentaire papier aux enseignants
31 octobre 2014	Date limite d'inscription des classes
10 mars 2015	Clôture du concours et date limite de l'envoi des productions aux MSA
2 avril 2015	Réunion du pré jury technique
Fin avril 2015 ***(23 avril à confirmer)***	Réunion du Jury national et diffusion des résultats
Fin mai 2015 ***(20 ou 21 mai à confirmer)***	Cérémonie nationale de remise des prix à Paris
22 au 26 Juin 2015	Séjour des élèves de la classe lauréate du Prix « Coup de cœur » et de leurs enseignants au village nautique de Beg Porz dans le Finistère (4 nuits/5 jours)
4 juillet 2015	Vacances scolaires

Le Pré Vert 2014-2015
8ème édition
« Pour la santé, on se bouge ! »

Référents au sein des MSA participantes

Pour vous assurer de la participation de la MSA de votre département, merci de consulter la liste à jour sur www.msa.fr

MSA	Départements	Référents Pré Vert	Tel	Mail
Ain Rhône	01 69	Nathalie BOYER (01) Ingrid MIALON (69)	04 74 45 99 25 04 78 92 63 69	boyer.nathalie@ain-rhone.msa.fr mialon.ingrid@ain-rhone.msa.fr
Alpes Vaucluse	04 – 05 – 84	Christèle PREZET	04 90 13 60 89	prezet.christele@alpesvaucluse.msa.fr
Alsace	67 – 68	Françoise SCHILLING	03 88 81 75 69	schilling.françoise@alsace.msa.fr
Auvergne	03 – 15 – 43 – 63	Christine COURTHEIX	04 73 43 75 28	courtheix.christine@auvergne.msa.fr
Beauce Cœur de Loire	18 – 28 – 45	Elisabeth COUDRAT	02 48 55 40 97	coudrat.elisabeth@bcl.msa.fr
Charentes	16 – 17	Céline CHAMOULEAU	05 45 97 81 92	chamouleau.celine@charentes.msa.fr
Côtes Normandes	14 – 50	Isabelle BOUILLET	02 31 25 38 33	bouillet.isabelle@cotesnormandes.msa.fr
Dordogne Lot et Garonne	24 – 47	Claudine FEYFANT	05 53 02 68 66	feyfant.claudine@dlg.msa.fr
Franche Comté	25 – 39 – 70 – 90	Geneviève PIEROT	03 81 65 60 58	pierot.genevieve@franchecomte.msa.fr
Grand Sud	11 – 66	Bernard MACARY	04 68 82 66 14	macary.bernard@grandsud.msa.fr
Haute Normandie	27 – 76	Chantal CHARLES	02 32 23 44 22	charles.chantal@hautenormandie.msa.fr
Ile-de-France	77	Sabrine MICHENOT (77)	01 60 09 90 57 01 64 39 63 91	michenot.sabrine@msa75.msa.fr
	78	Anissa LEYMARIE (78)	01 30 63 88 57	leymarie.anissa@msa75.msa.fr
	95	Anne-Marie CHAGNAT (95)	01 34 41 57 78	chagnat.anne-marie@msa75.msa.fr
Languedoc	30 – 34 – 48	Claire MARION	04 66 63 67 84	marion.claire@languedoc.msa.fr
Limousin	19 – 23 – 87	Chantal GRANIER	05 55 49 87 84	granier.chantal@limousin.msa.fr
Loire Atlantique Vendée	44 – 85	Secrétariat Action Sociale	02 51 36 87 19	secretariatass.blf@msa44-85.msa.fr
Lorraine	54 – 57 – 88	Hervé MARCILLAT	03 83 50 45 68	marcillat.herve@lorraine.msa.fr
Mayenne Orne Sarthe	53 – 61 – 72	Patricia GUILLET	02 43 91 81 20	guillet.patricia@mayenne-orne-sarthe.msa.fr
Marne Ardennes Meuse	08 – 51 – 55	Nadège CARON	03 26 02 84 39	caron.nadege@msa08-51-55.msa.fr
Midi Pyrénées Sud	09 – 31 – 32 – 65	Marie Pierre NOUXET Christian DAVENNE	05 61 10 51 11 05 42 54 04 57	nouxet.marie-pierre@midipyrenees-sud.msa.fr davenne.christian@midipyrenees-sud.msa.fr
Nord Pas de Calais	59 – 62	Arnaud CHMIELINA	03 21 24 61 27	chmielina.arnaud@msa59-62.msa.fr
Portes de Bretagne	35 – 56	Nathalie BOURGOIS	02 97 46 51 34	bourgois.nathalie@portesdebretagne.msa.fr
Sèvres Vienne	79 – 86	Aurore BOUCHET	05 49 44 54 61	bouchet.aurore@msa79-86.msa.fr
Sud Aquitaine	40 – 64	Régine BOURDETTE	05 59 80 72 07	bourdette.regine@sudaquitaine.msa.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA CLASSE CONCOURS Le PRE VERT

A envoyer au référent MSA au plus tard le vendredi 31 octobre 2014

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom : ……..

Adresse :……..

Code postal : ……Ville : ……..

Tél. :……...

Etablissement Min Education Nationale ☐ Etablissement Min Agriculture ☐

CLASSE (ou GROUPE[5])

Niveau 1 (6ème, 5ème) ☐

Niveau 2 (4ème, 3ème) ☐

Dénomination exacte de la classe ou du groupe :…….

Nombre d'élèves :…….
Nombre de filles : ……. Nombre de garçons : …….

ENSEIGNANT ENCADRANT LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom :……Prénom :…….

Discipline enseignée (ou autre fonction) :……..

Tél fixe :……..…….Tél portable : …….

Email :……..

DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT

Nom :……Prénom :……

Tél. :……..E-mail :……....

Date **Signature**

[5] ***Choisir obligatoirement un des 2 niveaux en fonction de la composition majoritaire du groupe. Attention : Groupes limités à 25 élèves !***

BORDEREAU D'ENVOI CONCOURS Le PRE VERT

Ce document doit accompagner la fiche synthétique et la BD

A envoyer au référent MSA au plus tard le mardi 10 mars 2015

Destinataire :

A l'attention de (coordonnées du référent MSA) :……..

CMSA :……..

Département :……..

Expéditeur :

Etablissement scolaire :……

Adresse :

……

……

☐ Etablissement Education nationale ☐ Etablissement Agricole

Niveau : ☐ 1 (6ème ou 5ème) ☐ 2 (4ème ou 3ème)

Dénomination exacte de la classe (ou du groupe) :

Nombre d'élèves : ……..

Nombre de filles : …… Nombre de garçons : ……

Enseignant référent :

Nom :……Prénom : ……

Discipline enseignée ou autre fonction : ……

Tel : ……

Email : ……

Fiche synthétique ☐ BD ☐

Date de l'envoi ou du dépôt : **……/...../ 2015**

FICHE SYNTHETIQUE (4 pages)
Ce document accompagnera l'envoi ou le dépôt de la BD

Les questions 1 à 16 doivent faire l'objet d'une réflexion entre les élèves
Le questionnaire sera rempli avec l'aide du professeur

LES DEBATS : cheminement de la réflexion, organisation des échanges, faits marquants…

1. **Comment élèves et professeur(s) se sont-ils organisés pour débattre, échanger, décider ?**

---

2. **En quoi les élèves se sont-ils sentis concernés personnellement par les différentes facettes de la thématique santé et quel(s) sujet(s) relatif(s) à leurs propres préoccupations ou habitudes a ou ont été plus particulièrement débattu(s) ?**

---

3. **En quoi les élèves ont-ils pris conscience de leur responsabilité individuelle en matière de santé ?**

---

4. **Quels aspects concrets de l'entraide entre les jeunes en matière de santé ont été abordés durant les débats ?**

---

5. **Les élèves ont-ils réfléchi aux différents niveaux de la solidarité en matière de santé (local, national, international …) et si oui, quelles actions ou dispositifs concrets ont particulièrement suscité leur intérêt ?**

---

6. **Y-a-t-il eu des contacts avec l'environnement (professionnels de santé, associations, élus…) et par quel biais (enquêtes, interviews, rencontres, évènements…) ?**

---

7. **Quels ont été les apports de ces contacts sur la réflexion des élèves ?**

---

8. **Les élèves ou certains élèves envisagent-ils de susciter ou de participer à des initiatives au sein de leur établissement ou sur leur territoire ?**

LA PRODUCTION DE LA BD : processus de production, message, cible

9. Quel sujet a été finalement choisi parmi les 4 proposés ? Pourquoi ce choix ?

---

10. Comment la classe s'est-elle organisée pour inventer le scénario, produire les textes et les dessins et quels ont été les temps forts de la production ?

---

11. Quel message essentiel sur la responsabilité des jeunes en matière de santé, les élèves ont-ils voulu faire passer dans la BD ?

---

12. La BD encourage-t-elle la solidarité ou/et l'entraide entre les jeunes en matière de santé ?

---

13. A qui est adressé plus particulièrement le message des élèves ?

---

14. La BD a-t-elle fait l'objet d'une diffusion dans l'établissement (ou dans un autre lieu) ?
Si oui, dans quelles circonstances et quel a été l'impact sur le public ?
Si non, les élèves envisagent-ils de le faire ?

« PAROLES DE JEUNES » : Réponse à remplir par les élèves exclusivement

15. Pourquoi votre production mérite-t-elle d'être sélectionnée par le jury national ?

-- ---

L'IMPACT SUR LES JEUNES : Question pour le professeur

16. A votre avis, quel aura été l'impact de ce projet collectif sur chacun des élèves de la classe, sur le « groupe d'élèves » et éventuellement, sur l'établissement ?

Avec nos remerciements pour la participation des élèves et la collaboration de leurs professeurs !